



► **M. Ledoux, merci pour avoir accepté cette interview. Pouvez-vous présenter rapidement votre parcours et vos missions actuelles ?**

Ma famille originaire de Belgique s’est installée en Brenne après la Révolution française, nous sommes tous paysans d’origine, je continue de perpétuer cette tradition en préservant le patrimoine qui nous est légué. Je suis aussi enseignant dans un campus parisien après une carrière essentiellement à l’international et mène des recherches en sciences sociales sur les causes des ruptures démocratiques, je ne travaille que sur des populations, pas sur de l’individuel, je suis spécialisé sur certains mécanismes qui mènent à la radicalisation.

► **Vous avez intégré la fédération Européenne Environnement Ecologie, Garder le vivant, pourquoi ce choix ?**

Ce n’est pas un choix, c’est une obligation, nous devons participer tous à notre niveau à faire fonctionner le contrat social qui nous lie, celui de préserver le vivant n’est pas négociable. Ce qui n’est jamais évoqué en dehors des ressorts techniques et politiques sur ce sujet éolien industriel, c’est le danger du possible démantèlement de notre modèle économique local. Il est reconnu en économie qu’il n’y a pas meilleure assise que de faire perdurer un modèle économique existant. Vouloir changer de modèle, c’est-à-dire faire de la spéculation avec le véritable leurre économique des éoliennes, est un non-sens sociétal. Il s’agit purement et simplement de spéculation, mais aux conséquences sociétales désastreuses. Notre modèle économique local est basé sur de l’agrotourisme, de la petite industrie, de l’artisanat, de l’hébergement touristique, d’une petite agriculture rentable, de l’immobilier qui progresse, tout le monde le constate. Nous sommes sur un schéma de long terme, nous faire croire que des éoliennes vont apporter “du progrès” c’est déjà un vocabulaire du XIXe siècle et puis c’est faire basculer un modèle social vers l’inconnue. Le départ des petits investisseurs, la fin des relocalisations. Ces mêmes personnes qui réclameraient des moyens sécuritaires de l’état à cause de la progression inévitable de la délinquance inhérente à la spéculation ne sont pas foutus d’apporter une réponse sensée à notre économie spécifique, ce sont des visions de très court terme contre le long terme, ce que De Gaulle appelait “de la petite cuisine sur des petits réchauds”. Nous sommes sur le choix d’un modèle vertueux maîtrisé contre l’entrée vers un cercle vicieux inconnu. La France vient de vivre des événements dramatiques, faut-il avoir vécu des coups d’état, des arrestations arbitraires, la dictature pour expliquer que nous avons la possibilité de maîtriser nos populations avec l’attractivité de notre PNR maîtrisé.

► **Quel est votre point de vue sur la gestion des ENRi en France et plus précisément en Région Centre-Val de Loire et dans l’Indre ?**

Là aussi, il y a un non-sens apporté par le besoin de réponses immédiates des populations. Les différents actes décentralisateurs sont censés répondre aux besoins de participation réclamés par les populations, ce modèle se construit sur des décennies. Par contre, l’état par la loi avance un schéma général d’implantation d’éoliennes industrielles à grands coups de subventions sans donner aux régions, départements, élus locaux la possibilité de réguler ces implantations devenues sauvages par manque de sécurités juridiques, la nature humaine prédatrice s’y engouffre. Il y a là contrat Léonin évident que les populations ne comprennent pas une nouvelle fois. En voulant étendre un mécanisme éolien à tout-va, peut-être utilisable d’ailleurs dans certains territoires, l’état a déclenché un mouvement de fond anti-éolien très fort en laissant investir des sites remarquables. L’Indre a dépassé et de loin ses capacités de production en tenant compte d’une pondération nationale. Il doit bien y avoir moyen de s’auto-réguler localement afin d’éviter des désastres écologiques. Une sortie par le haut est encore possible.

► **Aujourd’hui les parcs éoliens font partie des paysages totalement agressés, démantelés alors que ces mêmes paysages ont été façonnés par les Hommes depuis des centaines d’années. Ces paysages français sont dans notre ADN, de génération en génération comme dans l’ADN de la biodiversité. Quel est votre avis ?**

Nous sommes totalement dans un mécanisme de transmission ancestral, vouloir le changer relève d’une impétuosité exceptionnelle. Mais qui se sent capable localement d’imposer un schéma destructeur envers sa population ? Il y a une tradition de transmission transgénérationnelle des biens, du savoir. Que restera-t-il pour les descendants pas si lointains de ceux qui auront favorisé l’installation de ces situations définitives. Rappelons qu’une éolienne, c’est définitif, qu’il reste comme les blockhaus de l’atlantique 1,500 t de béton et que leur démantèlement programmable à court terme, entre 10 et 20 ans de manière certaine, ces engins destructeurs seront irrémédiablement dépassés ou hors d’usage rapidement. Il incombera aux descendants de ceux actuels qui auront perçu quelques dividendes fictifs leur permettant d’acheter tout juste une Kangoo. Les terrains étant loués, les 50,000 euros de caution de “bonne fin” ne pèseront pas lourd sur le besoin de 400,000 euros au tarif actuel d’un démantèlement. Entre là le mécanisme de transmission-intergénérationnel qui fait que pour des dizaines d’années ces générations qui ne se côtoient plus traineront un non-dit familial d’un ancêtre à “problème” qui aura ruiné la famille financièrement et moralement.

► **Dans notre schéma républicain, cette rupture vient totalement anéantir les missions initiales d’un Préfet de département. Ces missions clairement détaillées dans les référentiels officiels consistent, notamment, au développement économique harmonieux de la vie économique, sociale et culturelle d’un département. Sommes-nous au bout du bout d’un reniement total des missions qui étaient confiées à nos Préfets ?**

En effet, le préfet, auparavant, comme l’élu local, représentait une certaine forme d’autorité, une sureté, c’est la sécurité que l’on n’actionne pas, mais qui est là en backup en cas de problèmes. Ils ont un rôle juridique et administratif évident, mais ne participent plus malheureusement à l’action sécurisante de l’état protecteur. Le principe du “sentiment”, du “ressenti” est difficile à expliquer, il participe pleinement en tout cas pour partie au sentiment de décrochage démocratique sur lequel je travaille.

► **Dans la continuité de la décision de « Destination Brenne » d’exclure l’éolien dans sa charte touristique pour l’avenir, la présidence du Conseil départemental, associée à d’autres personnalités a de nouveau demandé un arrêt total de l’éolien dans l’Indre. Que représentent pour vous ces dernières décisions ?**

Ces décisions sont bien entendu bienvenues, mais tardives, en avril 2019 la communauté de communes Brenne Val de Creuse avait émis un avis défavorable aux éoliennes, en 2020 S. Descout avait demandé un moratoire au préfet, bien avant, il y a quatorze ans le maire de Sauzelles, Martial Drui en précurseur, nous a sauvés d’un désastre programmé avec l’attaque en règle de Sauzelles. Il faut bien noter qu’à partir du 7 juin dernier, date de la réunion du Blanc les choses se sont enchaînées correctement, quelques jours avant le vote de Destination Brenne, le 8 juin vote du PNR contre ces engins dans la charte, il fallait clarifier la situation. La conférence de presse du département du 19 juin a été enfin très claire sur ce sujet. Malgré tout, quelques élus évitent d’avoir à se prononcer, des conseillers départementaux entre autres. Seule une attitude massive, apolitique et bien concertée pourra nous éviter le pire. Des éoliennes dans le PNR c’est le pire, en prendre la responsabilité est encore pire, ne pas se prononcer en espérant passer entre les gouttes restera dans les mémoires.

► **Présentée comme de jolies fleurs dans les écoles, l’acceptation sociétale concernant l’éolien est terminée sauf certainement, pour les quelques propriétaires de terrains souhaitant faire de l’argent quoi qu’il en coûte eux-mêmes associés aux porteurs de projets (industriels sans scrupule). Le climat n’est vraiment pas bon dans l’Indre sur ce sujet très clivant car nous avons tous le sentiment d’être devant un rouleau compresseur qui balaye même le débat démocratique au sein des communes. Les maires sont jetés au rang de « petits administratifs » alors qu’ils ont été élus pour représenter et préserver leur commune. Quels seraient vos conseils et propositions pour stopper cette spirale infernale avant qu’il ne soit trop tard ?**

Oui, mais si les maires ne peuvent rien juridiquement contre la machine administrative et c’est un comble, ils peuvent par contre attirer des industriels, des commerciaux sans scrupules semblables aux camelots vendeurs de casseroles de la foire de Paris capables d’une accroche commerciale de gogos en quelques secondes. Sous couvert de “faire de l’argent” certains “élus” de la république se font littéralement emporter comme des lièvres dans les phares d’une voiture dans un discours des plus fallacieux au détriment des populations qu’ils sont censés protéger. La seule réponse reste dans la possibilité par la loi d’une clause de sauvegarde sous l’autorité du département, ce serait dans l’esprit de la décentralisation. Le département reste le seul à connaître son territoire, celui de l’INDRE investit massivement dans une agence d’attractivité d’un côté et permettrait de l’autre la destruction de sa propre attractivité.

► **Le point de bascule concerne sans aucun doute les projets éoliens qui arrivent dans le PNR de la Brenne. Comment peut-on prétendre valider ce type de projet dans une des pépites de notre département ?**

En effet, j’en avais parlé avec JP. Chanteguet en décembre 2019, j’avais évoqué la nécessité d’une sanctuarisation au risque de voir disparaître ce travail indéniable de plus de trente ans. Même discours avec Laurent Laroche et Guy Leroy début avril dernier. Tous, certainement à juste titre, en droit rappelaient le statut spécifique d’un PNR, pas comparable à celui d’un Parc National à juste titre. Le véritable mot clef qu’il ressort de toutes ces dernières semaines de consultation, c’est d’un avis général “qu’il ne devrait pas être possible d’autoriser des éoliennes dans un PNR”. En effet, il y a trente ans, ce péril n’existait pas, il y a vingt ans les premières alertes arrivaient. Malgré tout, s’il y a une problématique juridique véritable, il y a aussi nécessité d’une réponse morale et massive des élus d’un territoire tel que le nôtre qui est vital pour la préservation de la biodiversité. Les pourvoyeurs de l’éolien seront les premiers à s’offusquer de la détérioration de la forêt amazonienne, la Brenne, qu’ils l’apprennent, a le même rôle de poumon, de captation du carbone et de préservation des espèces, entre autres les migrants. Vouloir délibérément détruire cet équilibre relève d’une tentative de crime contre la biodiversité.

► **Le PNR de la Brenne est une entité unique et indivisible. Cette situation contribue à son rayonnement ainsi qu’au rayonnement du département de l’Indre. Quelle est votre plus grande crainte pour les prochains mois ?**

La crainte serait que ces projets dingues prospèrent, ce ne sera pas le cas, nous les arrêterons et ça malgré le découragement de certains, aidés par des “élus”, aidons l’ADESA à faire basculer ce projet fou de Poulligny. La mobilisation de tous les fera capoter de manière certaine. Ces “élus” d’un autre temps n’ont pas compris que les populations ont très vite évolué depuis l’avènement du savoir horizontal accessible à tous, tout le monde sait lire et écrire maintenant, le temps de l’histoire racontée aux électeurs et à son conseil municipal aux ordres est révolu, le prétendu pouvoir de nuisance patriarcal de ces neurodivergents, puisqu’ils réfutent tout raisonnement factuel sur ces sujets, sera sanctionné par leurs propres populations qu’ils ont voulu saupoudrer d’histoires et de quelques euros de verroteries. Ces mêmes verroteries et histoires utilisées par le jeune René Caillé vers les indigènes fin XIXe dans son périple vers Tombouctou. Ces Industriels, leurs commerciaux avides de commissions et ceux qui les suivent dans le même sac dans lequel F. Mitterrand avait mis ces quelques peu scrupuleux. “Ce sont nos pauvres” avait-il conclu.